



Procès-verbal

du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026

MAIRIE DE LUCCIANA

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du vingt neuf mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BRUSCHINI Vincent, 1^{er} adjoint.

Président : M. BRUSCHINI

Secrétaire de séance : M. GAMBOTTI

Membres présents :

BRUSCHINI Vincent
MONTI François
ALBERTINI Paule
ALBERTINI Josepha
ZAMBONI Jean-Baptiste
FRANCONERI Suzanne
ZATTARA Dominique
FROMBOLACCI Antoine

SANTINI Pierre-Joseph
GAMBOTTI Bruno
ARRIGHI Dominique
MARCELLI Aurélie
COMETTO Julien
SANTONI Jérôme
ALBERTINI Régis
PASQUINI Maud

PERI Jean Jacques
ORIOU Tiphaine
ZAMBONI Romane.

Membres absents :

DUCROS Louis-André
VALDRIGHI Hervé
LORENZI Lesia
NICOLAI Louise
SAVELLI Jeanne-Baptiste

Pouvoirs :

GALLETTI Joseph donne procuration à BRUCHINI Vincent
GUIDONI Isabelle donne procuration à ALBERTINI Paule
GARIBALDI Denise donne procuration à FRANCONERI Suzanne
BARRESI Catherine donne procuration à GAMBOTTI Bruno
GENTILINI Vanina donne procuration à MONTI François

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur Vincent BRUSCHINI déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal du Conseil municipal précédent, en date du 16 avril 2026, est approuvé.

Monsieur le 1er adjoint passe à l'ordre du jour,

Ordre du jour du Conseil Municipal

Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions du Code électoral, le Conseil municipal est appelé à procéder à la désignation de ses délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026.

Il indique que la liste « Inseme pè Lucciana » a présenté les candidats appelés à composer le collège électoral de la commune.

Il est précisé que Monsieur Hervé VALDRIGHI, en sa qualité de Conseiller à la Collectivité de Corse, est membre de droit du collège électoral sénatorial et dispose à ce titre d'un droit de vote direct. Dès lors, il ne peut être désigné parmi les suppléants du Conseil municipal.

En conséquence, Monsieur Julien COMETO est désigné en remplacement de Monsieur Hervé VALDRIGHI sur la liste des suppléants.

À l'issue des opérations de vote, sont élus :

Délégués titulaires

Les quinze premiers élus figurant sur la liste « Inseme pè Lucciana ».

Délégués suppléants

Les cinq élus suivants de la liste « Inseme pè Lucciana », incluant Monsieur Julien COMETO en remplacement de Monsieur Hervé VALDRIGHI.

Résultat du vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

La liste est élue à l'unanimité.

2 – Motion de soutien à Scola Corsa

Monsieur Vincent BRUSCHINI donne lecture de la motion de soutien à Scola Corsa, successivement en langue corse puis en langue française.

Cette motion réaffirme le soutien de la commune à l'association Scola Corsa et à son action en faveur de l'enseignement immersif de la langue corse ainsi que de la promotion de la culture insulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la motion.

Résultat du vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 0

La motion est adoptée à l'unanimité.

Fin de séance à 20 heures.

Le secrétaire de séance,

Bruno GAMBOTTI

A stylized signature in black ink, consisting of a large 'G' followed by a long horizontal stroke.

Le 1^{er} adjoint,

Vincent BRUSCHINI

A stylized signature in blue ink, consisting of a large 'B' followed by a long horizontal stroke.